

LE SÉDÉVACANTISME DÉJÀ CONDAMNÉ PAR PIE IX

C'est ce qui ressort clairement de l'encyclique Etsi multa luctuosa de S.S. Pie IX, en date du 21 novembre 1873, portant condamnation des erreurs des vieux-catholiques.

Lisez plutôt :

« ... Puisqu'ils [les vieux catholiques] cherchent à prendre au piège le Pontife romain et les évêques, successeurs de Saint Pierre et des Apôtres et à ruiner la réalité du pouvoir de juridiction en le transférant au peuple ou, comme ils disent, à la communauté; puisqu'ils rejettent et attaquent obstinément le magistère infallible du Pontife romain d'une part, de toute l'Église enseignante d'autre part; et puisqu'ils **affirment avec une audace incroyable, et en cela ils pèchent contre l'Esprit-Saint promis par le Christ à son Église pour qu'il demeure toujours en elle, que le Pontife romain ainsi que tous les évêques, les prêtres, les peuples unis à lui dans une même communion, sont tombés dans l'hérésie quand ils ont ratifié et reconnu publiquement les définitions du Concile œcuménique du Vatican : c'est donc l'indéfectibilité même de l'Église qu'ils nient de la sorte et ils blasphèment lorsqu'ils proclament son anéantissement dans le monde entier pour en déduire que sa tête visible et ses évêques lui ont manqué**; ils peuvent ainsi prétendre que la nécessité s'est imposée à eux d'instaurer un épiscopat légitime en la personne de leur pseudo-évêque, lequel, pour s'être élevé dans la hiérarchie sans passer par la porte mais en empruntant une autre voie tel un voleur et un brigand, appelle sur sa propre tête la condamnation du Christ... »

Pie IX, Etsi multa luctuosa

Résumons :

1. D'après Pie IX, affirmer « *que le Pontife romain ainsi que tous les évêques, les prêtres, les peuples unis à lui dans une même communion, sont tombés dans l'hérésie quand ils ont ratifié et reconnu publiquement les définitions du Concile œcuménique du Vatican* », c'est « **nier l'indéfectibilité même de l'Église** », c'est par conséquent « **pécher contre l'Esprit-Saint promis par le Christ à son Église pour qu'il demeure toujours en elle** ».

2. C'est exactement ce qu'affirme le sédévacantisme à propos du concile Vatican II.

3. Par conséquent, **le sédévacantisme « nie l'indéfectibilité de l'Église »**; soutenir cette thèse, c'est « **pécher contre l'Esprit-Saint promis par le Christ à son Église pour qu'il demeure toujours en elle** ».